

Groupe de réflexion sur le droit international de la santé Rapport annuel 2020

Le Groupe de réflexion sur le droit international de la santé (IGIHL) a été créé en juin 2016 et ses activités, incluant des événements et autres initiatives, se sont multipliées et ont attiré un nombre toujours plus important de membres du groupe et autres personnes intéressées. La situation de pandémie engendrée par le SARS-Cov-2 a placé la santé sous les projecteurs et conduit à l'organisation d'une série d'activités en lien avec les questions de droit international ainsi soulevées.

Le Comité de coordination est actuellement composé de Gian Luca Burci (Institut de hautes études internationales et du développement, Genève) et Stefania Negri (Université de Salerne), fondateurs et co-organisateurs originaux de l'IG, qui resteront membres du Comité jusqu'en janvier 2024; ainsi que par Stéphanie Dagon (Université de Genève) et Pedro A. Villarreal (Institut Max Planck de droit public comparé et de droit international, Heidelberg), qui ont été élus en janvier 2018 et resteront en fonction jusqu'en janvier 2022.

Suite à la planification des activités convenue par le Comité et compte tenu des limites logistiques dues à la pandémie, plusieurs événements en ligne ont eu lieu en 2020.

Le premier webinar a porté sur le sujet suivant : « Le droit international à l'ère du COVID-19: l'impact de la pandémie sur la paix et la sécurité ». Il a été organisé conjointement par les groupes d'intérêt de la SEDI sur le droit international de la santé d'une part et sur la paix et la sécurité internationales d'autre part. À la lumière de la crise sanitaire mondiale, le webinar a été l'occasion d'engager un débat académique sur les multiples défis posés par la pandémie au droit et aux institutions internationales. La session a eu lieu via Google Meet le 23 juin 2020 et a impliqué des universitaires en provenance d'Europe et des États-Unis d'Amérique. Une partie des résultats de la discussion doit être publiée en ligne prochainement sur une plate-forme permettant le libre accès.

Le second webinar, qui a porté sur le thème suivant : « Bioéthique, santé, innovation et COVID-19 », a été co-organisé avec le groupe d'intérêt de la SEDI sur le Biodroit international. Ce webinar a permis la présentation et la discussion de certains articles qui auraient dû être présentés lors de la conférence internationale sur « Les défis bioéthiques et juridiques posés par l'innovation en santé: le rôle du droit international et du droit international de la santé », qui était prévue pour avril 2020. Cinq des onze orateurs sélectionnés pour cette conférence ont participé au webinar. Ils ont pu présenter les premiers résultats de leurs recherches tout en adaptant les sujets d'origine (recherche biomédicale, vaccination, protection des données) aux défis posés par la pandémie COVID-19.

Il est prévu que la conférence susmentionnée sur le droit et les innovations en santé, qui est un événement conjoint des IG ESIL sur le droit international de la santé et le Biodroit international, se tienne à Salerne en 2021 (au printemps ou à l'automne au plus tard), à condition que la situation sanitaire le permette.

Enfin, en ce qui concerne les relations avec les autres groupes d'intérêt de la SEDI, comme décrit ci-dessus, l'IGHIL a poursuivi sa coopération fructueuse avec les IG sur la paix et la sécurité internationales et sur le droit international de la bioéthique.